



MAIRIE de NAJAC

9, rue du Bourguet

12270 NAJAC

Najac, le 8 mars 2021

05 65 29 71 34
contact@najac.fr
www.najac.fr

Objet : Convocation à une réunion du conseil municipal

Mes chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu :

Le vendredi 12 mars 2021 à 20 heures

A LA SALLE DES FÊTES

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Examen et vote

- Finances / budgets : Approbation des Comptes Administratifs 2020 des budgets Commune, VVF Villages, Camping, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux ;
- Finances / budgets : Approbation des Comptes de Gestion 2020 des budgets Commune, VVF Villages, Camping, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux ;
- Finances / budgets : Affectation des résultats pour le budget Camping ;
- Finances / budgets : Fin de déclaration de TVA sur les VTT électriques de la base de loisirs ;
- Finances / budgets : Modification plan de financement pour jeux place du faubourg suite à extension du projet ;
- Finances / budgets : Plan de financement pour travaux de Strict Entretien 2021 église ;
- Associations : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron ;
- Culture / patrimoine : Programmation culturelle 2021 – enveloppe budgétaire ;
- Culture / patrimoine : Tarifs boutique Maison du Gouverneur – saison 2021 ;
- Culture / patrimoine : Billeterie pass visite Maison du gouverneur ;
- Urbanisme : Décision d'Intention d'Aliéner sur immeubles soumis au Droit de Préemption Urbain ;
- Urbanisme : Transfert temporaire Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ;
- Urbanisme : Propositions d'achat « maison Véry » (10 rue du Bourguet) ;
- Urbanisme : Déclassement d'un appendice en domaine public vers domaine privé de la commune ;
- Urbanisme : Echange de parcelles avec particulier ;
- Urbanisme : Proposition de prix d'achat du « hangar Magne » suite à estimation ;
- Environnement : Convention opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics.

Je vous prie de croire, mes chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Gilbert BEAUC



IMPORTANT : il est rappelé qu'en application des mesures gouvernementales instaurant un couvre-feu dès 18 heures, la séance ne sera pas autorisée au public. Elle sera néanmoins retransmise en direct sur www.najac.fr.



L'UN DES PLUS BEAUX
VILLAGES DE FRANCE



PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE

